

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 2018

Le 9 octobre 2018 s'est réuni, à 18h00 à la Mairie de GERMIGNY DES PRES et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Monsieur Joël TURPIN.

Etaient Présents :

Titulaire	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléant	NOM - Prénom	Présent(e)
Président (SMA)	TURPIN Joël	X	SMA	GIRARD Pascale	AE
Vice-Président (GY)	MAGNIN Chrystèle	X	GY	GUYONNET Jean -Pierre	AE
SMA	BARNOUX Damien	X	SMA	PARMENTIER Lucie	AE
SMA	BICHON Carine	X	SMA	PELOILLE Laurent	AE
GY	SCHEEPERS Annick	X	GY	PERONNET Mireille	X
GY	THUILLIER Philippe	X	GY	VOISE Yannick	X

Monsieur Joël TURPIN, Président du SIRIS ouvre la séance du conseil d'administration à 18h00 et nomme Monsieur BARNOUX Damien, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- L'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité »
- Contrat enfance jeunesse (CAF)
- Rentrée 2018-2019
- Délibérations
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 16 juillet 2018

A l'unanimité, les membres de la Commission Administrative approuvent le compte-rendu de la précédente séance.

Vote : 6	Contre :	Abstention : 0	Pour : 6
----------	----------	----------------	----------

2. L'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité »

L'académie Orléans – Tours lance un appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité », la phase de dépôt du dossier est à transmettre au plus tard le 30 novembre 2018. Monsieur LAVAL et Madame VALESI, exposent leurs besoins.

Damien BARNOUX fait chiffrer les matériels et indique que La Poste propose une solution des tablettes pour les écoles, solution SQOOL. Mireille PERONNET propose qu'ils viennent nous présenter leur-produit.

Les écoles de St Martin d'Abbat et Germigny des Prés montent le dossier d'appel à projets, suite au devis le conseil syndical du SIRIS se réunira pour étudier la faisabilité de lancer cet appel à projets.

3. CAF : Renouvellement contrat enfance jeunesse 2018-2021:

Le Président fait part à l'assemblée du mail reçu de la CAF concernant le renouvellement du contrat enfance et jeunesse 2018-2021. Le SIRIS a bénéficié jusqu'en 2017 du financement pour la garderie périscolaire à hauteur de 1 489.42€.

La CAF nous informe qu'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion a été signée entre la CNAF et l'état fin juillet 2018 de ce fait les modalités de renouvellement du contrat ont évoluées pour les garderies périscolaires. L'aide versée au SIRIS pourra être renouvelée, à hauteur de 1 150€ si le SIRIS déclare cet accueil en accueil de loisirs périscolaires auprès de DDCS.

De part cette contrainte, les élus décident de ne pas donner suite au renouvellement de ce contrat impliquant la perte de subvention.

4. Rentrée 2018-2019

Maternelles : 95 enfants répartis sur les 4 classes

Élémentaires : 134 enfants sur St Martin & 43 enfants sur Germigny

Suite à la mise en place du nouveau rythme scolaire et la réorganisation des horaires des agents, la rentrée c'est bien déroulée, quelques petits ajustements restent à faire.

Le Siris a recruté 2 agents pour la garderie et la cantine.

5. Délibérations

- **Réorganisation des membres suppléants** : suite à la démission de Mme CALLEGARI Isabelle au sein du Conseil Municipal de Germigny, membre suppléant également au sein du Conseil Syndical du SIRIS. Le Conseil Municipal de Germigny a voté la réorganisation de ses délégués aux organismes extérieurs, Monsieur Jean-Pierre GUYONNET remplacera Mme CALLEGARI Isabelle.

Vote : 6	Contre :	Abstention : 0	Pour : 6
----------	----------	----------------	----------

- **Indemnité au Trésorier** : l'assemblée décide d'attendre l'état liquidatif du trésorier afin de pouvoir fixer le pourcentage de son indemnité.
- **Autorisation de reporter les crédits investissements de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019** :

Le Président explique que le budget investissement 2017 se répartissait de la manière suivante :

Chapitre 001 : 1 932.41 €

Chapitre 21 : 4 900.00 €

Soit un total de **6 832.41 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 1 708.10 €, soit 25% de 6 832.41 € à attribuer au chapitre 21.

Après en avoir délibéré, les membres du SIRIS votent cette décision.

Vote : 6	Contre :	Abstention : 0	Pour : 6
----------	----------	----------------	----------

6. Questions diverses

- **SICTOM** : les factures adressées à la mairie de St Martin concernant les ordures ménagères de l'école seront réglées par le SIRIS.
- **Jeux de la cour maternelle** : le pont de singe étant abimé, un devis a été fait pour les réparations. Accord du devis.
- **Classe Ulis** : information des élèves en classe spécialisée.
- **Mobilier classes** : la commune de Dampierre, nous a fait don de son mobilier pour les maternelles, un courrier de remerciement sera adressé au Maire, M. MERCARDIÉ.
- **Transport scolaire** : proposition de formation à Lorris, le 22 octobre 2018 pour les accompagnateurs bus, l'agent est déjà formé.
- **Écoles** : un courrier sera envoyé aux 2 directeurs d'école, les informant qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, les commandes des petites fournitures seront gérées par le secrétariat du Siris. Un catalogue sera mis à disposition des équipes enseignantes pour le choix des fournitures.
- **Communauté de Communes des Loges (CCL)** : une étude est lancée au sein de la CCL avec la Chambre d'Agriculture pour la création d'une légumerie qui pourrait approvisionner les 20 cantines de la Communauté de Communes.
- **Devoirs surveillés** : contractuellement, des parents se sont engagés à ce que leurs enfants inscrits aux devoirs surveillés s'y rendent. Un certain nombre de ces enfants refusent d'y aller, un courrier sera adressé à ces parents d'élèves rappelant les règles.

Fin de la Séance : 20h00

Prochain Conseil Syndical le 14 Novembre à 18h00 à la mairie de St Martin d'Abbat.

Fait à Saint-Martin-d'Abbat, le 9 octobre 2018

Le Président, Joël TURPIN

